Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Rabiaa I 1446
1 Octobre 2024

N° 114

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2391**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2391**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2393**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2397**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2398**
Avis aux créanciers **2400**
Convocations
Sociétés anonymes **2401**
Divers
Avis au public **2403**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une entreprise citoyenne

Nom de l'entreprise : Société citoyenne locale Al Amra pour les Energies Renouvelables

Type d'entreprise : locale

Le capital souscrit de la société est de 10 000 dinars

Adresse : Al Amra, Sfax

Objet : L'entreprise produit et distribue de l'énergie et installe des panneaux solaires

La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts modèles : 12 septembre 2024 sous le numéro 24/15

Le nombre d'actions à souscrire est de 50.

Le montant de l'action est de 200 Dinars

Fondateurs :

Hafed Sharaf Al-Din : chef résident à Al-Amra, numéro de téléphone 98726180

Ramzi Al-Sharif à Al-Amra

Abdel Halim Sharaf Al-Din à Al-Amra

Morad Al-Muslimi à Al-Amra

Tarek Sharaf Al-Din à Al-Amra

Salah Embarek à Al-Amra.

2024R02430SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice de prolongation du délai de souscription à l'augmentation du capital social

Société d'Etude et de Développement Houmet Souk

S.A au capital de 5.200.000 dt

Siège social : 25, Rue Jean Jaurès, 12ème étage 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0024750M

CNSS N° : 121497-53

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 septembre 2024, enregistré à la Recette des Finances «Rue Ghandi» le 20 septembre 2024 sous le numéro 24805460, et en vertu des pouvoirs conférés par le procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire du 20 avril 2024 au Conseil d'Administration, qui a approuvé une augmentation de capital, en numéraire d'un montant de 2 600 000,000 dinars à libérer pour moitié, il a été décidé de proroger le délai de souscription à cette augmentation : de capital à titre réductible jusqu'au 15 octobre 2024. Le procès-verbal contestant cette décision a été déposé au RNE le 23 septembre 2024 sous le numéro : 2024107195.

2024T00928SANB2

Approbation des états financiers

Nomination d'un président directeur général

Et renouvellement des membres du conseil d'administration

Société de services et développement multi disciplinaires de Kerkennah

Société anonyme

Au capital de 2 500 000 dinars

Identifiant unique : 1568592W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2024 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 5 septembre 2024 sous le numéro 24704872 quittance n°074064 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2024106636 en date du 20 septembre 2024.

Il a été décidé à l'unanimité :

- Approbation des états financiers 2019 et 2020.

- Vente d'une action de l'ancien PDG au nouveau PDG.

- Nomination de monsieur Najib Ben Mefteh en qualité de président directeur général.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

2024X01233SANB2

Désignation des administrateurs, du PDG, du DGA, du

Directeur Médical et du commissaire aux comptes

INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISIA-IHCT

Société anonyme

Au capital de 36.790.000 DT

Siège social : Immeuble CARTHAGENE, Centre urbain Nord 1082 - Tunis

Objet social : Centre Hospitalier Privé

Registre national des entreprises : 1102071 P

Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000

1- En vertu du PV de l'AGO du 28/6/2024, il a été décidé ce qui suit :

- La désignation de 7 administrateurs pour la durée de 3 ans prenant fin le jour de l'AGO tenue en 2027 au titre de l'exercice 2026 :

- M. Boubaker Zakhama

- M. Hafedh Zakhama

- M. Bilel Zakhama

- M. Mongi Miladi

- M. Montasser Kacem

- La Société de Promotion Médicale & Pharmaceutique (SPMP)

- La société de commerce International de Tunis (SCIT-SA)

- La désignation du commissaire aux comptes, «ADVISORY & CERTIFIYNG IN BUSINESS», société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sous le numéro 2498, représentée par Mr Oussema Bahloul, au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

Le PV de la susdite assemblée a été enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis, le 3/7/2024 sous le n°24706922 quittance n°M089366.

2- En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration en date 28/6/2024, il a été décidé de nommer M. Boubaker Zakhama pour la

fonction du Président Directeur Général, M. Bilel Zakhama pour la fonction de Directeur Général Adjoint et M. Hafedh Zakhama pour la fonction de Directeur Médical et ce pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

Le PV de la susdite réunion a été enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 3/7/2024 sous le n°24806923 quittance n°M089367 et deux exemplaires de ce procès-verbal enregistré, a été déposé au registre National des Entreprises le 25/9/2024 sous le n°2024108071.

2024402404SANB2

Notice d'augmentation de capital

SAFE FLIGHT ACADEMY

MF : 000 MA1158334 X

Identifiant Unique : 1158334 X

Affiliation CNSS : 320379-85

Dénomination : SAFE FLIGHT ACADEMY.

Forme Juridique : Société anonyme.

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

Objet social : la formation de pilotes, de mécaniciens, de stewards et d'hôtesses.

Durée : 99 ans.

Capital : Le Capital Social est fixé à 8.550.000 Dinars divisé en 855.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune libérées totalement lors de la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Mai 2024 a décidé d'augmenter le Capital d'un montant de 2.200.000 Dinars pour le porter à 10.750.000 Dinars par la création de 220.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'écarter le Droit préférentiel de souscription et de réserver cette augmentation à trois actionnaires.

Dépôt provisoire : Au Service Commercial et Administratif du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sis au Registre National des Entreprises à Tunis le 26 Août 2024 sous le N°AC011212024.

Conditions de participation aux Assemblées Générales :

Les actionnaires ayant libéré les versements exigibles ou leurs représentants légaux.

Une action une voix.

Répartition des résultats, constitution de réserves et répartition du boni de liquidation :

- 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le 1/10 du Capital Social.

- Sur l'excédant disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toute somme qu'elle jugera convenable pour être portée à plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, pour être distribuée sous formes de dividendes ou pour être reportée sur l'exercice suivant.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Dans un compte Indisponible ouvert au nom de la Société auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis Agence 51- sous le n° 08 003 0005132012212 09.

Lieu de réunion : Le siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

2024402408SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LE CONSULTANT INGENIERIE "LCI"

Capital social : 10.000 DT «SARL »

Identifiant Unique : 0496329A

Siège social : Cité Essalem n°9, Rue 7052 Manzeh IV

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2021 et enregistré à la recette des finances Charguia, le 20/9/2021 sous le n°21507686 quittance n°M090206 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le dossier n°202195192 en date du 28/9/2021.

Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital d'un montant de 1.634.000DT et modification des articles 6 et 7 des statuts.

2024T00922SRLB2

LE CONSULTANT INGENIERIE «LCI»

Capital social : 1.240.000 DT «SARL»

Identifiant Unique : 0496329A

Siège social : Cité Essalem N°9, Rue 7052 Manzeh IV

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 Novembre 2021 et enregistré à la recette des finances Charguia le 6/5/2022 sous le n°22503553 quittance n°M068101 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le dossier n°2022144928 en date du 28/11/2022.

Il a été décidé ce que suit :

Réduction du capital d'un montant de 240.000 DT et modification des articles 6 et 7 des statuts.

2024T00923SRLB2

LE CONSULTANT INGENIERIE «LCI»

Capital social : 1.644.000 DT «SARL»

Identifiant Unique : 0496329A

Siège social : Cité Essalem N°9, Rue 7052 Manzeh IV

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2021 et enregistré à la recette des finances Charguia le 6/5/2022 sous le n°22503553 quittance n°M068101 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le dossier n°2022130381 en date du 15/11/2022.

Il a été décidé ce que suit :

- Réduction du capital d'un montant de 404.000 DT et modification des articles 6 et 7 des statuts.

2024T00924SRLB2

Cession de parts sociales

Société «BEN JEMI DE COMMERCE» SARL

Capital social : 15000 Dinars

Siège social : Avenue de l'Indépendance 2050 Hammam-Lif

Identifiant Unique : 1584360Z

Par acte sous seing privé en date du 8 septembre 2023 enregistré à la recette des finances Rue Kairouan Hammam-Lif en date du 11 septembre 2023 sous le n°23101621 quittance n°51365 :

- Madame Leila Ben Khlifa titulaire de la C.I.N n°007100121 a cédé à Monsieur Lotfi Nebli titulaire de la C.I.N n°00768601 la totalité de ses parts soit cinq cent (500) parts dans le capital de la société «BEN JEMI DE COMMERCE» SARL inscrite au registre national des entreprises R.N.E sous le n°1584360Z.

- Monsieur Anis Ben Jmia titulaire de la C.I.N n°07079411 a cédé à Monsieur Lotfi Nebli titulaire de la C.I.N n°00768601 une partie de ses parts soit deux cent cinquante (250) parts dans le capital de la société «BEN JEMI DE COMMERCE» SARL inscrite au registre national des entreprises R.N.E sous le n°1584360Z.

Un original de l'acte de cession, un original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 septembre 2023 tel qu'enregistré à la recette des finances Rue Kairouan Hammam-Lif le 10 septembre 2024 sous le n°24702577 Quittance 56745 portant Approbation de la cession des parts sociales et Approbation de la nouvelle répartition du capital, ainsi que la nouvelle structure du capital ont été déposées auprès du R.N.E en date du 20 septembre 2024 sous le N° de dépôt 2024106543.

2024R02428SRLB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE PRIMO

Identifiant unique N° : 0614436NPM000

Capital social : 1200 000 dinars

Siège social : 47 Rue de Palestine 1002 Tunis

Suivant procès-verbal du 13/6/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela sous le numéro 24704073 quittance n°65005, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Tunis sous le numéro 2024102857 daté du 6/9/2024, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed Ali TRABELSI gérant de la société.

2024402395SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé objet d'une signature légalisée le 13/9/2024 à la municipalité de Manouba et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 17/9/2024 sous n°24206084 quittance n°118406, la Société «Miss Anais» Inscrite au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique n°1687370W représentée par sa gérante Myriam RIZA c.i.n. n°05448507, a vendu la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels sis à la rue Hédi Cheker n°1 la Marsa exploité pour la vente des vêtements prêt à porter et articles de cadeaux et d'antiquité à Safa Bessaidi c.i.n. n°09199518.

Toute opposition doit être notifiée au cabinet Maître Béchir Bessaidi avocat à la cour de cassation à son adresse sis à l'Avenue 2 Mars 1934 n°27 Manouba dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication.

Cette annonce a été publiée aux 2 journaux : Le Quotidien et Achourouk le 21/9/2024.

2024T00921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/9/2024 et enregistré à la Recette des Finances de Dar Châabane le 11/9/2024, quittance n°M053391, enregistrement n°24202597, Mr Mohammed Ali Laaribi, domicilié à rue Antar Ibn Chaddad Dar Châabane, a vendu à Mr Oussama Errokh, domicilié à rue l'Ecriture Dar Châabane, la totalité du fonds de commerce constituant en un Café avec ses éléments corporels et incorporels, sis et exploité à rue Mohamed Hédi Khefacha Dar Châabane (IU : 154727Q).

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du Cabinet de la rédactrice du contrat de vente maître Bochra KOUCH sis au 2 rue Mongi Bali - Nabeul dans les 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Publié au journal «la Presse de Tunisie» le 17/9/2024 sous n°02/2401002.

2024T00925FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 24/01/2024, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 29/01/2024 sous le n°24200221 quittance n°M008309, Rafik Ben Hassan Ben Mohamed Ammar, domicilié à l'avenue des arcades à Menzel Bourguiba, a renoncé au fonds de commerce sis au 06, Avenue Hédi Nouira Menzal Bourguiba, avec tous ses éléments corporels et Incorporels au profit de la Société GIFT AND CHOCOLAT RAFIK SARL, société en cours de constitution, représentée par son gérant Rafik Ammar.

La présente annonce a été publiée au journal Echourouk, le 21/9/2024.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Me Yosra Azzouzi, à son étude sise au 10, Avenue de la République, Menzel Bourguiba, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2024T00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba Bizerte le 20/9/2024 sous numéro 24202419 quittance n°M075350, Monsieur Hatem ben Mahmoud Krichen cin n°05250451 a vendu à

Monsieur Sami ben Thameur Derbel cin n°08749866, la totalité du fonds de commerce composé de tous ses éléments corporels et incorporels nommé pharmacie tej mahal et exploité dans le local sis à l'angle rue Ibn Rochd et Mongi Slim Menzel Bourguiba. Les oppositions doivent être faites auprès du Maître Slah Ezzeddine à son cabinet au 45 rue Ali Darghouth Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis est publié au quotidien Echourouk du 25/9/2024 n°IP124/2172.

2024T00929FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp du 14/8/2024 enregistré le 11/9/2024 à la recette des finances Lac Tunis quit n°M093433 Enr. 24207953 Sté MONTEUR CAFE M.F 1099973T a cédé à la Sté AMBIANCE CAFE DU LAC M.F 1886618K la totalité de deux fonds de commerce exploités au local 1 et 2 sis à la résidence les Roses 1053 les Berges du Lac 2.

Les oppositions sont acceptées 20 jours au maximum à compter de la parution au JORT de cette insertion au cabinet de Maître Mehdi Lahyani, avocat près la cour de cassation sis au 72 avenue Habib Bourguiba Ariana M.F 000PA849880/G.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 26/9/2024

2024T00931FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances d'El Menzah 6 le 18/7/2024 sous le n°2420324. Mme Lilia Kallel CIN n°04754844 a vendu à Mr. Marouane Rajhi CIN n°08074501 la totalité du fonds de commerce situé au 25 Rue Mohamed Hlioui El Menzah 7 Ariana.

Toute opposition sera acceptée à l'adresse du fonds de commerce désigné comme domicile élu pour accepter les oppositions dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien à la date du 25-9-2024.

2024T00933FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 29 et 30 Août 2024 et enregistré à la recette des finances Ariana le 16/9/2024 (Reçu 112610 enregistrement N°24209614) Madame Fatma Bent Abdelfattah Gharbi (C.I.N n°07401193) enregistré au RNE sous IU : 1498701 R a vendu la Totalité du fonds de commerce à Madame Marwa Bent Mohamed Ben Mizouni Saadaoui (C.I.N n°09085122) exploité "Fast-food. PIZZERIA" sis au Magasin n°3 au Rez-de-chaussée Bloc F n°3 Résidence el Bosten 8 Soukra 2036 - Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce au dessus sis au Magasin n°3 au Rez-de-chaussée Bloc F n°3 Résidence el Bosten 8 Soukra 2036 - Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 26/9/2024.

2024R02432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/9/2024 enregistré auprès de la recette des finances rue Habib Bourguiba Tozeur le 19/9/2024 reçu n°40920 enregistrement n°24203118.

Mr Ali Ben Mohamed Manita CIN 05717639 a vendu à Mr Houssem Edine Ben Mohamed Manita CIN 13408779 la totalité du fonds de commerce "Pharmacie" avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Farhat Hached Tozeur.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'avocat à la cour de cassation Maître Khalifi Bechir sis au 16 Rue 2 Mai Médenine.

Le présent avis a été publié au journal "El chourouk" du 21 septembre 2024.

2024R02434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp, daté du 30/01/2024 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 30/01/2024 n°24200640. Quittance n°M012477 Gharghar Aicha a vendu à Chetoui Bouthaina la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions doivent être faites auprès du maître Ayeb Sarrah avocate à Tataouine dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 24/9/2024.

2024R02435FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/8/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine le 14/8/2023 sous le n°23203826 quittance n°M067475, Monsieur Habib ben Rebai Sallami demeurant à Alamrin division municipale Menzel Bouzelfa Nabeul inscrit au registre national des entreprises sous le n°A20579272023, matricule fiscal N° : 000/C/N/648658, N° CIN : 05705263 délivrée à Tunis le 14/9/2015 a vendu à Monsieur Touati ben Habib Zawech demeurant à Erouiss, Metameur Médenine, N° CIN : 05728202 délivrée à Tunis le 02/9/2004, la totalité du fonds de commerce constitué d'un local exploité en tant que café (Buvette) situé à la route de Gabès Médenine 4130 et c'est avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Mohammed Kouni Eliheouel l'avocat dans l'immeuble d'Essid rue 02 Mai 1966 Médenine et c'est dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 20 août 2024 au journal le Quotidien.

2024R02436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02 septembre 2024 enregistré à la recette des finances de Médenine du 3/9/2024 sous le n°24205501 et quittance n°M081369.

Mr Ridha ben Abdallah ben Nasser ben Hmida demeurant au 18 rue la mosquée nouvelle à Médenine a cédé à Mr Khaled ben Abderrazek ben Mohamed Saadaoui demeurant à Médenine Avenue Mosbah Jarboua

un fonds de commerce sis à El Hara 15 Avenue sidi Ali Ben Abid Médenine Nord.

Les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le samedi 14 septembre 2024.

2024R02437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/9/2024 enregistré à Kairouan le 12/9/2024, volume 24204915 n°MO79802, Mr Hamza Wesleti domicilié au lotissement Sahbi 04 Kairouan a vendu à Mr Rabii Mbirik domicilié à Rue Moussa Ibn Noussair Kairouan le fonds de commerce servant à la vente de la collation légère et Pizza, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à Rue Ibn Aljazzar Kairouan.

Les oppositions seront reçues à Rue Moussa Ibn Noussair - Kairouan dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 19/9/2024.

2024S01228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/9/2024 dressé à Sousse et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 18/9/2024 sous le n°24204960, quittance n°M059060.

Monsieur Chouaieb Amine demeurant à Rue El Kaouther Khezama Ouest Sousse CIN n°08471126 matricule fiscal n°1039464 T le numéro de l'ancien registre de commerce est A 0914192008 a vendu à Monya Bent Mosbeh Ben Ali El Yousfi demeurant à 04 Rue Sanaa Sousse CIN n°02886429 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Emem Moslem Khezama Ouest Sousse.

Les oppositions sont reçues entre les mains du rédacteur du contrat, Maître Khechine Mohamed, avocat à Sousse, en son cabinet sis à rue Bechir Safar 4000 Sousse, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25/9/2024 aux journaux Achourouk et le Quotidien.

2024S01232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite d'un acte sous seing privé daté le 28/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 10/9/2024 23.201.692. Quittance n°M075513.

Monsieur Mouhamed ben Sassi ben Mouhamed Jerjir a vendu tout le fonds de commerce situé à l'immeuble Omrane à la station de transport urbaine de Jemmel pour activité de vente des vêtements préfabriqués à monsieur Wael ben Elmaoui ben Salem Elgorgeb. Toutes les oppositions doivent être déclarées au sein de rédacteur de contrat situé au bureau n°13 Imm Elghazel à Jemmel dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Al Chourouk» le mercredi 25/9/2024.

2024S01233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré le 26 août 2024 reçu n°M033097; Younes Mansour cin 04096668 sis au 39 rue Habib Bourguiba Ksibet el Mediouni a vendu à Anis boubaker cin 06855303 sis à rue illissa cité Nadour Ksibet el Mediouni le fonds de commerce «café sportif» exploité au local avenue Habib Bourguiba Ksibet el Mediouni.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur dans 20 jours de cette annonce. Annonce parue au journal le Temps le 25/9/2024.

2024S01234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dûment signé le 21-6-2024, enregistré à la recette des finances sis rue 3 septembre Sousse (quittance n°M072597 / n°24202088) Chefik Abdelwali Sabbegh titulaire de la CIN n°02849503 domicilié à rue Omar AbdelAziz ; n°05 ; Bouhsina, Sousse a vendu à Aymen Trabelsi titulaire de la CIN n°12850483 domicilié à rue El Hamd Bouhsina, Sousse, un fonds de commerce de «fast-food» situé à rue Abou Hamed El Ghazeli Bouhsina, Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent êtres adressées à l'adresse du vendeur sis à rue Omar Abdel Aziz n°5 ; Bouhsina, Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce à l'imprimerie officielle.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 18-9-2024.

2024S01235FCCC2

Vente d'un actif professionnel

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré le 11 septembre 2024 à la recette des finances, rue Habib Bourguiba Kasserine, sous n°24207871, n° de quittance M084802, Ayachi Gharsalli, titulaire de la CIN n°02615416, a vendu conformément à une procuration signée le 3/7/2023 à la commune de Kasserine au nom de Saoussen bnt Ayachi ben Boubaker Gharsalli, en tant que propriétaire du fonds de commerce, titulaire de la CIN n°12658344 à : Mariem Saihi, titulaire de la CIN n°09087856, la totalité du fonds de commerce du local destiné au commerce spécialisé dans le détail «Opticien» (N° RC A13181742018) sis à l'Av. 14 Janvier à Kasserine Nord, annonce du contrat de vente dans le journal Le Quotidien n°7215 du 20 septembre 2024 page 11.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2024S01239FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarial en date du 19/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/4/2024, quittance n°M071374, Mme. Yamna Essid, résidente à La Rue Abdelaziz El Eroui Skanes Monastir, a accompli un acte de donation à son fils Mr. Mohamed Safouan Dhahbi, résident à La Rue Abdelaziz El Eroui Skanes Monastir,

ayant pour objet la totalité du fonds de commerce exploité au présent comme agence d'assurance, ayant le nom commercial «GAT», sis à l'avenue du suprême combattant n°20 Monastir et qui est immatriculé au registre national des entreprises n°0292302H

Un extrait du présent avis a été publié au journal Echourouk dans son édition du 27/9/2024.

2024S01240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 27/6/2024 enregistré à la recette des finances de Bembla le 3/9/2024, quittance n°M030621 enregistrement n°24200890.

Mr Thameur Chetwi, qui réside à la rue Ibn Rochd n°6 Menzel Ennour, a vendu à Adel Jrad réside à la rue Ibn Arafa n°70 Menzel Ennour Monastir tout le fonds de commerce de la vente de vêtements prêt à porter sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Ennour.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur Adel Jrad à son adresse ci-dessus dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 28/9/2024.

2024S01241FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 16/9/2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 16/9/2024 sous le n°24206488 quittance n°M070431 Salem Ben Mohamed Ben Abdelaziz demeurant à Werjijin Béni Khdech Médenine a cédé à Brahim Ben Omar Saidi demeurant à Oued Elkhil Béni Khdech Médenine la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Thameur Rejich Mahdia pour activité «vente des fruits secs».

Les oppositions doivent parvenir au siège du fonds de commerce sus indiqué dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 20/9/2024 n°12055.

2024S01243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 31/7/2024, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 02/8/2024 sous le n°24203962, quittance n°M051166, M. Mohamed Ail Dallel sis à Oued Ghnim Sousse, CIN n°05596608, a vendu à la société «DALI RESEAU» SUARL, Identifiant Unique : 1291613 Z, la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce sis à l'Avenue Le Grand Maghreb Khézama Est Sousse. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur : la Société «DALI RESEAU» domiciliée à l'Avenue Le Grand Maghreb Khézama Sousse Jawhara 4051, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 28/9/2024.

2024S01244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 27/5/2024 enregistré à la recette des finances de Gremda le 2/7/2024 sous numéro 24202821.

Monsieur Zouhier Ben Salem Jarraya titulaire de la CIN n°02118019 a vendu à Monsieur Wajih Souiah la totalité du fonds de commerce de vente fast-food situé à la Route El Ain Km2 Sfax.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de fonds de commerce dans les délais légaux à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» le 30/8/2024.

2024X01222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing, légalisé à la municipalité de Sidi Mansour Sfax le 11/9/2024, enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 12/09/2024 sous la quittance n°M094360 et le n° d'inscription 24204123 Monsieur Atef ben Ammar Hamed titulaire de c.i.n n°08190717 a cédé à la société FM commerce international titulaire de R.N.E n°1832984 L, de la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, au prix de 5000.000 d consacré à la vente et réparation des ordinateurs et appareils des téléphones portables sis au rez-de-chaussée rue Moulinville Sfax.

Les éventuelles oppositions seront remises chez l'avocat maître Jalleli Mahdi à son bureau sis à l'avenue la Liberté immeuble AMATISTA n°1 Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne si non l'opposition sera nulle.

Cette annonce a été publiée au journal "le Temps" publié le 25/9/2024.

2024X01234FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé ayant signatures légalisées le 11/9/2024 enregistré le 18/9/2024 à la recette des finances Avenue l'indépendance Bardo, (Q n°076453 E n°24205822) Mr ELYES LAKHAL agissant pour le compte de Mr Abdellatif Lakhal demeurant au 8 rue Djebel Ichkeul Khaznadar Bardo Tunis, a cédé à Jamel Mansour demeurant à résidence Atlantic, Appartement A09, Ennasr2 Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité à 140 Avenue 20 Mars Bardo Tunis, destiné pour toutes les activités commerciales.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au domicile élu sis cabinet de Maître Zied Bacha avocat de la société Internationale Avocats Conseils, 37 bis Rue Ali Zlitni, résidence Montazah el Manar, Bolc A, bureau BA1, Manar 3, 2092 Tunis.

Le présent avis est paru au journal la Presse du 25/9/2024.

2024402396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé de 23/9/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 24/9/2024 sous n°24205139 quittance n°103346M rédigée par Maître Thameur Bargui l'avocat à la cour de cassation rue 18 janvier Grombalia titulaire de la CIN n°05130901, MF : 785827Z, Souhir Masseoudi inscrite au RC sous n°0787622008A MF X1075101 résidente à Foundouk Djedid Grombalia a vendu à

Mohamed Hédi Bousabat titulaire de la CIN n°09833950 résidant à Foundouk Djedid Grombalia la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Foundouk Djedid Grombalia exploité dans l'activité de vente de tabac et parfum et fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels à un prix global de 10 000,000 DT

Les oppositions doivent être faites au bureau de Maître Thameur Bargui rue 18 janvier Grombalia dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk du 27/9/2024.

2024402406FCCC2

Location gérance libre

Location Gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/9/2024, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 20/9/2024 (quittance n°M124637, enregistrement : n°024307521), Mme. Nedra Ridane, CIN n°07270100, identifiant unique n°1545943A a donné en location gérance à la Sté SNM AGENCY, SUARL identifiant unique n°188514Y la totalité du fonds de commerce de vente de produit d'alimentation générale exploité dans le local sis au 26 avenue Ammar Ibn Yasser, El Menzah 6, Ariana pour une durée de cinq ans.

Un extrait de cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 27/9/2024.

2024T00932FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/8/2024 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 20/8/2024, quittance n°M055480 enregistrement n°24301974, Mr Faouzi Ben Salem a loué à Mr Bayrem Ben Jalel Ben Kilani Hamada, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café 1ère catégorie, dans le local sis rue 9 Avril Korba.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/9/2024.

2024R02438FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing rédigé par maître Sondos Sassi avocat à la cour d'appel, en date du 02/4/2024 2014, enregistré le 9 août 2024 à la recette des finances Ksibet Mediouni, sous n° 24300948, quittance n°M031232, Mr Mansour Lamine demeurant au 84, rue 18 Janvier - Bennene 5025, a donné en location gérance libre à la Sté ZOUHOUR MILI-SARL représentée par son Gérant Mr Lamine Nader titulaire de la CIN n°06891609 demeurant au 84 rue 18 Janvier - Bennene 5025, un fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba - Bennene 5025, afin de l'exploiter pour la vente en gros de produits divers pour une durée de 2 ans, à compter du 01 Mars 2024 renouvelable par tacite reconduction.

2024S01229FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Déclaration de constitution d'une association

Après consultation du décret n°88 de l'année 2011 en date du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Après accord sur le statut type de l'association,

Nous, les fondateurs : Mohamed Salah Bettaibi - Mohamed Najib Khlifi - Aymen Rahmouni - Anwar Selmi - Wissem Bettaibi.

Déclarons la constitution d'une association selon les données suivantes :

- Nom de l'association : Forum des sciences sociales et économiques autour de la famille et la société

- Thème : Culturel, scientifique et social

- Siège social : Maison de la culture à Foussana - 1220 Foussana

- Adresse électronique : forum.ssef@gmail.Com

- Objectifs :

1. Elever la conscience collective sur les questions de la famille et de la société, promouvoir les valeurs de solidarité familiale et sociale, développer la conscience des valeurs de travail, de participation et d'Innovation, et renforcer l'unité de la société, l'esprit d'autonomisation, et l'appartenance à la patrie.

2. Consacrer et soutenir l'action culturelle et sociale basée sur la connaissance et les sciences dans divers domaines de créativité.

3. Encourager les chercheurs à réaliser des travaux de recherche et des études scientifiques dans le domaine des sciences économiques, sociales et culturelles liées à la famille et à la société.

4. Contribuer au soutien des créations familiales et suivre les créations remarquables, les valoriser, les faire connaître et les commercialiser.

2024T00920APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne de Stratigraphie

Adresse : 6 rue Siliana, 2082 Fouchana

Objectifs :

- Participation à l'identification du patrimoine géologique et sa protection en coordination avec les instances spécialisées;

- Participation à la valorisation scientifique des ressources des strates géologiques;

- Etablissement de relations avec des associations de mêmes objectifs en Tunisie et à l'étranger, dans les pays liés par des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres :

Président : Mabrouk Boughdiri

Trésorière : Houaïda Sallouhi

Secrétaire général : Kamel Boukhalfa.

2024R02439APSF1

Constitution d'un syndicat de propriétaires de résidence

AL WISSAL AIN ZAGHOUENE cité les résidences

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 26 Mai 2024, enregistré à la recette des Actes Judiciaires Ariana le 4 juin 2024, numéro 20233, numéro d'enregistrement 18050, le Syndicat de la Résidence AL WISSAL a été constitué et son comité suivant a été élu :

Présidente : Nadia Bouzguenda.

Trésorier : Amine Kassraoui

Membre de syndicat : Kamel Zgaia

Membre de syndicat : Farah Hleli

Membre de syndicat : Makrem Cherif

Membre de syndicat : Fadhila Chibeni

Membre de syndicat : Karim Tlili.

2024402399APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Société AHRAM immatriculée au registre sous le n°B0345952009, ayant son siège social au 10 Rue Alexandre dimas Sfax.

La partie saisie : Société immobilière Mahmoudia immatriculée au registre sous le n°B114572002, ayant son domicile élu au cabinet de maître Mustapha Mohsen avocat à la cour d'appel sis à Rue Henri donnan n°3 Mutuelleville, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Jedid Hechmi, Avocat à la cour de cassation, 19 Rue de Carthage Sousse.

- Objet de la vente et la mise à prix :

1) Immeuble objet de titre foncier n°161882 Sousse, sa superficie est 52 m² = 286.000D, 000

2) Immeuble objet de titre foncier n°161889 Sousse, sa superficie est 31 m² = 139.500D, 000

3) Immeuble objet de titre foncier n°161893 Sousse, sa superficie est 52 m² = 145.500D, 000

4) Immeuble objet de titre foncier n°161895 Sousse, sa superficie est 33 m² = 92.400D, 000

5) Immeuble objet de titre foncier n°161906 Sousse, sa superficie est 48 m² = 134.400D, 000

Suivant expertise de l'expert Mansour ben Haj Khalifa.

Tous ces immeubles sis à l'avenue de la république centre-ville Sousse

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 7 Novembre 2024 à la salle d'audience de la chambre des criées au tribunal de première instance de Sousse.

La visite des immeubles est possible pendant les heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal ou contacter l'étude de l'avocat pour suivant :

L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

2024S01245VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : Société Immobilière GLOBAL INVEST SARL dument représentée par son gérant RNE : E1532682 demeurant à la Route de Mornag Km 8 El Yasminet 2063 Nouvelle Médina Ben Arous en sa qualité de créancier, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Madame Khadija MRAD CIN n°07004010 demeurant à l'impasse ETTARAFA La Soukra Ariana - En sa qualité de débiteur principal.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°43335 Ariana dénommé «KILANI» d'une superficie de 5875m², sis à l'impasse ETTARAFA La Soukra l'Ariana situé dans une zone verte (PU) et sur une voie de circulation aérienne, sur lequel est édifié un projet de construction en cours et dont les travaux sont suspendus par arrêté municipal, elle est composée d'un RDC et deux étages, le RDC est composé de 2 salons, cuisine, toilettes; et le premier étage est composé de 4 chambres, deux salles de bain, le tout d'une superficie couverte de 1092 m², à gauche un studio de 69 m², un garage et un studio de 216 m², une piscine, et un bassin la construction est en état de délabrement et elle est située en partie sur le mur mitoyen avec les voisins .

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.652.056,750 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administrative de l'Ariana le lundi 4 novembre 2024 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2024402397VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Sis au N°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, - Nabeul

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sis au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Mokhtar Ben Mohamed SAIIDI (C.I.N n°01891376), demeurant au n°08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, -Nabeul-, Ou bien : au N° 01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul-, Ou bien : au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, -Nabeul-, Ou bien : chez son avocat maître Kamel Gasmaoui dont l'étude est sis au n°03 rue Ibn Khaldoun, Hammamet, -Nabeul.

- Mme. Sabeh Bent Ahmed Mahfoudhi épouse Mokhtar SAIIDI (C.I.N n°05956983), demeurant au n°08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, -Nabeul- Ou bien : au N° 01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul- Ou bien : au N°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Nabeul-. Ou bien : chez son avocat maître Kamel GASMAOUI dont l'étude est sis au n°03 rue Ibn Khaldoun, Hammamet, -Nabeul.

- Mr. Hédi Ben Salah SAHLI (C.I.N n°05128703), demeurant au n°24 rue Said Aboubaker, Hammamet, -Nabeul-. Ou bien : chez son avocat maître Moncef Barouni dont l'étude est sis à l'avenue de France, centre NEAPOLIS, -Nabeul- . Ou bien : chez son avocat maître Lamjed Arfaoui dont l'étude est sis au n° 97 avenue du Kuweit, Hammamet, -Nabeul.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 et du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007 :

La totalité de l'immeuble non immatriculé revenant à titre de propriété aux débiteurs saisis sis à Hammamet, -Nabeul-, lieu connu sous le nom Saniet Echikh actuellement rue Saiid Aboubaker. Il consiste en un lot de terrain d'une superficie de 690 m², sur lequel est édifié un logement d'une superficie couverte de 260 m² et le reste d'une superficie de 430 m² représentant un jardin. Le dit logement est composé d'un RDC qui se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger et une cuisine, et l'étage se compose de 04 chambres à coucher, d'une salle de bain et de 02 terrasses. Le dit logement est doté de l'eau potable, du gaz naturel et de l'électricité (compteur N° : 333855800), et il est inscrit à la recette des finances municipale sous le N°: 040151006001/040151004001. Le dit logement est délimité par : du coté nord une route actuellement rue Saiid Aboubaker où on trouve l'entrée de l'immeuble, du coté sud une allée aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté est le logement du nommé Salim Zarrouk.

- Selon le rapport d'expertise en date du 18/12/2023 établi par Mr. Ilyes Ben Romdhane l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendue parle tribunal de 1ère instance de Grombalia en date du 29/8/2022 sous le n°66232 :

L'immeuble non immatriculé saisi est sis au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Nabeul. Il consiste en un lot de terrain du lotissement du terrain connu sous le nom de Saniet Echikh, d'une superficie de 690 m² sur lequel est construit un logement (villa) de style américain d'une superficie couverte de 260 m², composé d'un RDC et d'un étage et entouré d'un jardin de tous les cotés. Le RDC d'une superficie de 176 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger, d'une cuisine, d'une véranda, d'une terrasse, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 141 m² se compose de 04 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'un cellier, d'une véranda, d'un balcon et d'une terrasse. On trouve aussi au RDC un jardin entretenu et un parking. Le dit logement est délimité par : du coté nord rue Saiid Aboubaker ou on trouve l'entrée, du coté sud une impasse aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté est le logement du nommé Salim Zarrouk. Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briks, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires. L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle de haut standing. L'état de l'immeuble est bien. Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure. L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée. La description de l'immeuble non immatriculé tel que expertisé est conforme aux données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 et du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à six cent soixante huit mille quatre cent cinquante dinars (668.450,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la rue de la paix, -Grombalia, le lundi, quatre novembre deux mille vingt-quatre (4/11/2024), à partir de 9 heures (le cahier des charges est déposé le 11/9/2024 sous le n°538).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la rue de la Paix, Grombalia, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi HADRICH Avocat, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024402407VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des fonds de liquidation

MEDIASYS TUNISIE

(Société en cours de liquidation)

SARL au capital de 70 000 dinars

Siège social : 20, Avenue Kheireddine Pacha, Imm Jebess 1002, Belvédère - Tunis

Identifiant unique : 1106078P

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société MEDIASYS TUNISIE annonce qu'il n'y a pas de créanciers inscrits dans la liste des créanciers à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la société MEDIASYS TUNISIE et qu'il n'y a pas de produit de liquidation à distribuer.

Les créanciers éventuels de la société MEDIASYS TUNISIE ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société MEDIASYS TUNISIE à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1er Etage, Tunis - 1001.

2024T00906VEPA2

Décision sur la soumission

Par jugement n°277 du 20/6/2024 rendu par le tribunal de 1ère instance de Tozeur Mr Hasen ben Midani Ben Ahmed Khalifa est nommé tuteur de son frère Ali ben Midani Ben Ahmed Ben Khalifa Khalifa pour gérer ses affaires juridiques et financières conformément aux dispositions de la loi.

2024R02422VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution des deniers

Suite au jugement rendu par Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers et d'ordre des créanciers à la cour de première instance de Nabeul le 9/7/2024 dans l'affaire de distribution n°67, et suite à la requête présentée par le demandeur : la société Agrimatco Tunisie en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au numéro 9 zone industrielle Saint Gobain Mégrine Ben Arous avec la seule identité 0977321S représentée par maître Souad Rjeb, avocate à la cour d'appel, bureau au 4 avenue de Brésil Belvédère Tunis.

Et après la consignation de montant de la vente à la caisse des dépôts et consignations selon le reçu M038212 daté du 5/4/2023 déclarant l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de vingt deux mille dinars 22.000.000 dt.

Et à la suite de tout cela tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel ou de la réception de la lettre recommandée avec une demande de collocation faite par un avocat dont son étude fait domicile élu pour le produisant, cette demande de collocation énoncer les causes de privilèges du créance s'il y a lieu.

2024R02423VEPA2

Avis pour les créanciers

Nomination de liquidateur judiciaire

Suite à l'ordonnance sur requête émanant du Tribunal de première instance de Sousse le 11/9/2024 sous le n°18361, il a été décidé la nomination de Mr Mohamed BRAHAM en tant que liquidateur judiciaire sur les propriétés partagées entre Cherifa Harzali et Mohamed Maktouf Derbali et la liquidation de commun.

Les créanciers de la dite propriété partagée sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs par lettre recommandée avec accusé de réception : BP 49 Bureau postal El Ghrabi 4017 Hammam Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au jort.

Téléphone : 94606666

2024S01230VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°21057 émanant du président du tribunal de première instance de Kairouan datée le 12/9/2024 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidatrice sur les biens du feu Shilli Jhinaoui Neji. Siège de liquidateur immeuble el Mabrouk n°7 Bab Brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111 Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2024S01231VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Etablissement HEDI BEN BEN AISSA HATTOUR

Siège social : Avenue Farhat Hached - Ksour Essaf - Mahdia

I.U : 0126205F

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de

première instance de Mahdia sous le n°2024/138 en date du 23 septembre 2024, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite d'établissement ci-dessus indiqué, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble non immatriculé, construit à usage d'habitation, sis à l'Avenue Farhat Hached (route El JAM) Ksour Essaf MAHDIA, est prolongé au 07 novembre 2024 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 30 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S01236FCCC2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Société Helmi de Carrelage S.A.R.L

Siège social : route de Sousse Km 3 El Jem 5160 - Mahdia

I.U : 1051950E

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°2024/139 en date du 23 septembre 2024, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un terrain immatriculé d'une superficie de 17640 m² sis à rue Farhat Hachad (route de Tunis) El JEM - Mahdia est prolongé au 07 novembre 2024 sachant que la mise à prix est réduite à 30 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater le terrain objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S01237VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 7780/24 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 12/9/2024 il a été décidé la nomination du maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 Janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de MOHAMED ZAGDAN. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de l'apparition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024X01226VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

En vertu de la décision prise le 6/7/2024 par le conseil d'administration de la société investissement et exploitation touristique (Hyppocampe), société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°A0997035, au capital social 1.100.000 dt, siège social : boulevard Salah Ben Youssef n°28 Essouani Houmet Souk Djerba.

Les associés sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26/10/2024 à 10 h du matin à l'hôtel Hyppocampe sis à la zone touristique Djerba pour délibérer sur les points suivants :

1/ Approbation du retard de la réunion des assemblées générales des années 2016 - 2017 - 2018 et de la légalité de la manière de la convocation.

2/ Délibération et approbation des rapports de l'activité de la société des années 2016 - 2017-2018.

3/ Lecture des rapports financiers du commissaire au compte des années 2016 - 2017-2018.

4/ Ratification des états financiers des années 2016-2017-2018.

5/ Répartition des résultats des années 2016-2017-2018.

6/ Approbation des activités de la société faites conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

7/ Donner Quitus aux membres du conseil d'administration.

8/ Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Toutes les pièces objet de l'assemblée générale sont à la disposition des associés au siège de la société.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens Essabah et Le Temps du 24/9/2024.

2024T00930SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Injection du Plastique du Sud

S.A au capital de 1 000 000 DT

M.F : 1584450/A/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Injection du Plastique du Sud s.a, tenu le 27 Mai 2024. Convoque tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 24 octobre 2024 à 9 H au siège social de la SODIS SICAR Médenine, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des conventions réglementées.

5. Révocation d'un administrateur.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

2024R02433SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SIG2

S.A. au capital de 1 209 600 Dinars

Route de Gabès km 3 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0503372Y

CNSS : 219233-13

Le Conseil d'administration de la société «SIG2» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le lundi 28 octobre 2024 à 11h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société
- Dissolution anticipée de la société
- Nomination d'un liquidateur
- Pouvoirs du liquidateur
- Questions diverses.

Pouvoirs pour accomplir toutes les formalités légales

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2024X01235SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

«THP»

Capital social : 158242950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Messieurs les actionnaires de la Société «T H P S.A» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour Mercredi 16 octobre 2024 à 10h, au siège de la Société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 25/9/2024, sous le numéro 20241079769, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la société et décision de la poursuite de l'activité
- Questions diverses.

Sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 16 octobre 2024 à 11 h, au siège de la Société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 25/9/2024, sous le numéro 20241079769, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux Administrateurs.
- Questions diverses.

2024402394SANB3

Avis à tous les actionnaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2024

(Deuxième convocation suite manque quorum lors de la 1ère assemblée convoquée pour le 16/8/2024)

SOCIETE VIAMOBILE

Société anonyme

Au capital de 7.979.780,000 dinars.

Siège social : Pole El Ghazala des technologies de la communication Route de Raoued, Cité El Ghazala - 2083 Ariana

Identifiant Unique : 1123386X

Le conseil d'administration de la société convoque, pour la deuxième fois, tous les actionnaires de la société VIAMOBILE S.A pour l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 28 octobre 2024 à seize heures (16h) au local situé dans l'immeuble sis au n°66 rue des Minéraux, Bloc D, 1er étage, zone industrielle Charguia I, - Tunis-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification des modes et délais de convocation.

2/ Annulation du PV de l'AGO du 6/9/2022 non signé par le deuxième scrutateur.

3/ Approbation de la cooptation d'un administrateur.

4/ Lecture, examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021.

5/ Lecture et examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

6/ Lecture, examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

7/ Lecture, examen et approbation des conventions réglementées.

8/ Quitus aux administrateurs et au Directeur général pour l'exercice 2021.

9/ Affectation du résultat de l'exercice 2021.

10/ Fixation des jetons de présences des administrateurs au titre de l'exercice 2021.

11/ Questions diverses.

12/ Pouvoirs.

Les documents rendus obligatoires par la réglementation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux et sous les formes préconisées chez Maître Sahbi HADRICH, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sis au n°24 rue Cyrus Le Grand Tunis.

2024402398SANB3

Convocation

COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

SA au capital de 68 667490 Dinars

Siège social : Centre Commercial Tunis City Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana

M.F : 0000253W/P/M/000

RNE : 0000253W

M. CNSS : 82601-54

Messieurs les Actionnaires de la "COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE SA" convoqués initialement en assemblée générale ordinaire, pour le 30 septembre 2024, sont informés que ladite Assemblée a été annulée et reportée pour le 28 octobre 2024 à 10 H heures, au siège social de la société Centre Commercial Tunis City - Cebelet Ben Ammar Ariana, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des délais de tenue et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale.
- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023
- Lecture des Rapports des Co-Commissaires aux comptes, relatifs au même exercice

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023

- Affectation des résultats de 2023

- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées selon les articles 200 et 475 du code de commerce

- Nomination d'un Co-commissaire aux comptes

- Renouvellement du mandat des Administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2023

- Questions diverses.

2024402401SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales «TUNISAIR EXPRESS» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le mardi 29 octobre 2024 à 10 h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2023

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2023

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023

5- Approbation des conventions réglementées

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2023.

8- Désignation de deux commissaires aux comptes

9- Ratification de la nomination d'un administrateur

10- Approbation du renouvellement des mandats des administrateurs

11- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2024402402SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTEREURES ET INTERNATIONALES (TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le mardi 29 octobre 2024 à 11h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Continuité de l'exploitation de la société.

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2024402403SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE «MTF EMBAMET»

Société anonyme

Au capital de 27.240.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0035929G

Messieurs les actionnaires de LA MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE «MTF EMBAMET» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 5 Novembre 2024 à partir de 10 H, au siège social de la société et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2023 et affectation du résultat.

5. Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

7. Nomination commissaire aux comptes.

8. Pouvoirs pour formalités.

2024402405SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En raison de la perte du titre de propriété n°03/64361 pour le droit immobilier n°54324 Mahdia et il est la propriété de Mme Wahida Ben Hamza Hamza Lakhdar, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03979520 du 10/5/2001 selon le certificat de la perte n°493 obtenu de la garde nationale de Mahdia le 16/9/2024 Mme. Wahida Ben Hamza Hamza Lakhdar a annoncé qu'elle souhaitait extraire une contrepartie pour cette caution perdue.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 25/9/2024.

2024T00927DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Habiba Bent Ali Ben Khalifa, titulaire de la CIN n°04121338, déclare la perte de l'acte de propriété

n°3/7211 en date du 18/4/2005, objet du titre foncier n°42969 Monastir sis à Menzel Hayet délégation Zéramdine Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Menzel Hayet sous n°2613 le 26/9/2024.

2024S01238DIVD2

Avis

Monsieur Salah Elaoud annonce qu'il possède des parts indivises d'un magasin et d'un terrain de superficie 988.42 m² sis à la route de Gabès km 7 Sfax par acte de vente enregistré le 13/12/2001 n° M089456 rédigé par les notaires Salah Feki et son collègue.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2024X01223DIVD2

Avis

Monsieur Salah Elaoud annonce qu'il possède des parts indivises d'un magasin et d'un terrain de superficie 988.42 m² sis à la route de Gabès km 7 Sfax par acte de vente enregistré le 13/12/2001 n° M089461 rédigé pars les notaires Salah Feki et son collègue.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2024X01224DIVD2

Avis

Monsieur Mortatha et Mariem fils Houcine Mannai annoncent qu'ils possèdent un terrain de superficie 7 hectares sis à Hichria Sidi Bouzid leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2024X01225DIVD2

Avis

Monsieur Baklouti Najib annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 99 mètres carrés situé à la route Lafrane Rue 403 n°14 Sfax qui était fait le 6 avril 1983 enregistré le 12 avril 1983 n°260 à l'attestation de deux notaires Makhlouf Hédi et Habeib Ibrahim il a perdu l'acte de vente et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, Rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2024X01227DIVD2

Avis

Monsieur Bouaziz Bilel annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 800 mètres carrés n°17 situé foret Sfax Route Masreb JOL Mil 07 qui était fait le 6 mai 2018 enregistré le 11 juin 2018 n°M035974 avec l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila il a perdu l'acte de vente et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed Notaire à Sfax à son bureau situé au 67, Rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2024X01228DIVD2

Avis

Mr Fateh Ben Belguesem Ben Mohamed Hafnaoui informe le public que son titre de propriété concernant un immeuble avec en face une parcelle ouest d'une superficie de 18 m² situé entre routes de Tunis et Mahdia, Qassas Al-Haffara, impasse el-Masmoudi Sfax, lui a été accordé par acte de donation en date du 26/11/2017 enregistré le 20/4/2018 n°27791 avec le témoignage des juges notaires Zouheir Kallel et Zouheir Abid, qu'il est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2024X01229DIVD2

Avis

Mme Rania El Euch annonce qu'elle possède un terrain de 544 m² sis à la route Saltania Km 07 Sfax objet de l'acte notarié du 11 Janvier 2017 enregistré le 12 Janvier 2017 n°M003303 devant deux notaires Maître Mohamed Sadok Abdennadher et Maître Riadh Abid et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X01230DIVD2

Avis

Mme Hayet Gargouri annonce qu'elle possède un terrain de 665 m² sis à la route Saltania Km 07 Sfax objet de l'acte de donation daté le 25 Janvier 2015 enregistré le 21 mai 2015 n°M036677 devant deux notaires Mohamed Nader Maaloul et Mhamad Trabelsi et un terrain de 2021 m² sis à la route Mahdia Km 22 Sfax objet de l'acte de vente daté le 02 Novembre 2002 enregistré le 13 décembre 2002 n°M097899 devant deux notaires Moncef Ketata et Melek Turki et elle a perdu les deux titres de propriétés et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire

Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X01231DIVD2

Cabinet de notariat

Maître Baklouti Med Ahmed

Diplômé de l'école Supérieure de Magistrature - Notaire

67, Rue sidi Belhasen - Sfax - 3001

Monsieur Triki Samir annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 604 mètres carrés n°01 situé entre route Saltania et Habena Mil 10 Sfax qui était fait le 29 octobre 2019 enregistré le 4 novembre 2019 n°M060268 avec l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila il a perdu l'acte de vente et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2024X01232DIVD2

Avis

Mr Mahmoud Karray annonce que le titre de propriété de son père Ahmad Karray d'un terrain d'une superficie de 1269 m² situé à route Menzel Chaker km 3 Sfax provenant de l'achat le 6 janvier 1979 dressé par les notaires Mohamed Koubaa et Hammouda Khabou a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X01236DIVD2

Avis

Mme Nissaf Chikhrouhou annonce que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 488 m² situé à route Kaied M'Hamed Sfax provenant de l'achat le 25 décembre 1993 enregistré le 2 février 1994 numéro 8 dressé par les notaires Abdel Aziz Bouattour et Mohamed ben Mohamed Mzid (le fils) a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X01237DIVD2

Avis

Madame Fathila Bent ElHedi Ben Omar Ebn Chobba avise être propriétaire d'une maison Nord Est sise à la route Gremda zanket ben Said rue 4058 n°13 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01238DIVD2

Avis complémentaire de la demande de mise à jour 71107

Maître Abderrahman Ben Aoun a présenté la demande de mise à jour n°71107 devant le tribunal immobilier de Tunis pour le compte de Madame Fatma Dhifallah, demandant de mentionner la mutation de la parcelle 6 du titre foncier n°126907 Tunis, de la coopérative Tunisienne de construction «Farhat Hachad» Villa n°6 à Mr Alaya Sanhagi qui a pris place de l'associé Turco Emet dans la coopérative sis mentionnée suivant le P.V de l'assemblée extraordinaire du 30 Mai 1954, enregistré le 10/9/1954, Volume 666, case I, Numéro 675, et qu'il a été impossible de présenter un contrat en bonne et du forme, ce qui a nécessité une publication complémentaire

Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la demande de mise à jour au Tribunal immobilier dans un délai de deux mois à partir de la parution de cet avis au tribunal immobilier.

2024402409DIVD2

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépot
01	Navire hors-bord construit en polyester	01	L = 06.65 m larg. = 02.20 m moteur : MERCURY N° 3B192890 P= 150cv	couleur blanc	Au large de la mer	11/10/2023	Port de pêche d'Elketef
02	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 10.80 m larg. = 03.00 m	couleur gris	Au large de la mer	13/02/20243	Port de plaisance de Houmt souk
03	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 08.95 m larg. = 02.58 m	couleur gris	Au large de la mer	02/11/2023	à gauche de la base nautique de plaisance n°11
04	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 08.46 m larg. = 02.84 m	couleur blanc	Au large de la mer	17/04/2024	Port de pêche d'Ajim
05	Navire pneumatique	01	/	couleur vert	Au large de la mer	29/10/2023	Garde maritime d'Aghir
06	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 08.80 m larg. = 02.50 m	couleur bleu	Au large de la mer	29/03/2024	la base nautique de plaisance kite surf n°06
07	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 09.60 m larg. = 02.75 m	Couleur bleu	Au large de la mer	28/03/2024	Echoué à la plage chatrand à houmt souk
08	Navire pneumatique	01	/	couleur vert	Au large de la mer	29/10/2023	Port de pêche d'Elketef

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5 .

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépot
01	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.60 m larg. = 02.28 m	couleur /	Au large de la mer	23/04/2024	Plage Hôtel Sidi Slim à droite de la base nautique n°19
02	Navire pneumatique	01	L = 08.00 m larg. = 02.60 m	couleur noire	Au large de la mer	29/10/2023	Garde maritime d'Aghir
03	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 09.55 m larg. = 02.58 m	couleur bleu	Au large de la mer	29/10/2023	Port de pêche d'Elketef
04	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 08.50 m larg. = 02.50 m	couleur gris	Au large de la mer	21/06/2024	Plage Hôtel Yadis à gauche de la base nautique n°10
05	navire construit en bois	01	L = 06.67 m larg. = 02.55 m	couleur blanc	Au large de la mer	13/06/2024	Plage Hôtel Hasdrubal prestige à droite de la base nautique n°03
06	Navire pneumatique	01	L = 03.10 m larg. = 01.55 m	couleur gris	Au large de la mer	25/05/2024	Garde maritime Houmt Souk
07	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 09.20 m larg. = 02.60 m	Couleur bleu	Au large de la mer	17/06/2024	Port de plaisance Houmt Souk

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5 .

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépot
01	Coque d'un navire construit en fer	01	L =06.87 m larg. = 02.30 m	-	Au large de la mer	13/08/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
02	navire construit en polyester	01	L = 05.37m larg. = 01.95m	couleur noire	Au large de la mer	02/09/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
03	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 08.05 m larg. = 02.15 m	-	Au large de la mer	08/09/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
04	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.75 m larg. = 02.00 m	-	Au large de la mer	14/082023	A côté garde maritime Jdaria
05	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.34 m larg. = 02.38 m	-	Au large de la mer	14/08/2023	A coté garde maritime Jdaria
06	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.60 m larg. = 02.03 m	-	Au large de la mer	21/04/2023	Société ECO ECO jdaria
07	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 09.35 m larg. = 02.55 m	Couleur bleu	Au large de la mer	06/09/2023	Echoué à la plage HOTEL MERDIANA (base nautique de plaisancen°13)
08	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 08.30 m larg. = 02.50 m	Couleur bleu	Au large de la mer	25/08/2023	Echoué à la base nautique de plaisancen°03)
09	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 09.30 m larg. = 03.05 m	Couleur bleu	Au large de la mer	25/08/2023	A côté restaurant FLAMINGO (hotel ATHINA)
10	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.20 m larg. = 02.20 m	Couleur blanc	Au large de la mer	09/09/2023	Port de Houmt Souk
11	navire construit en polyester	01	L = 04.95 larg. = 01.83m	couleur blanc	Au large de la mer	09/09/2023	Port de Houmt Souk

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5 .

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépot
01	Coque d'un navire construit en fer	01	L =06.30 m larg. = 02.05 m	-	Au large de la mer	25/05/2023	Echoué à la plage charguia houmt souk
02	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.40m larg. = 02.10m	-	Au large de la mer	25/05/2023	Echoué à la plage sidi smaal houmt souk
03	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.48 m larg. = 02.27 m	-	Au large de la mer	11/05/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
04	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.05 m larg. = 02.20 m	-	Au large de la mer	12/06/2023	Echoué à Grine
05	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 06.30 m larg. = 02.05 m	Couleur bleu et marron	Au large de la mer	07/06/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
06	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.30 m larg. = 02.50 m	-	Au large de la mer	01/06/2023	Echoué à la plage diar yacine houmt souk
07	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.47 m larg. = 02.41 m	-	Au large de la mer	07/07/2023	Echoué à la plage Ayati Boughrara
08	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 09.30 m larg. = 02.55 m	Couleur bleu	Au large de la mer	02/07/2023	Echoué à la plage HOTEL MERDIANA
09	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.70 m larg. = 02.45 m	Couleur bleu	Au large de la mer	19/03/2023	Echoué à la base nautique N°19
10	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 05.80 m larg. = 02.00 m	Couleur blanc	Au large de la mer	23/04/2023	Echoué à yati 2 à coté restaurant barbarousse
11	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.50 m larg. = 02.35 m	-	Au large de la mer	21/03/2023	Echoué à la plage hôtel Dar jerba à gauche base nautique n°12

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5 .

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépot
01	Coque d'un navire construit en fer	01	L =06.00 m larg. = 01.90 m C = 01.00 m	-	Echoué à la plage bnana Zarzis	09/02/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
02	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.73m larg. = 02.25m	-	Echoué à la plage maghraouia Boughrara	29/03/2023	A côté Garde National Maritime Boughrara
03	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.62 m larg. = 02.06 m	-	Au large	18/04/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
04	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.06 m larg. = 02.06 m	-	Au large	23/04/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
05	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 07.60 m larg. = 02.10 m	-	Au large	21/04/2023	Echoué au village Jdaria
06	navire construit en polyester	01	L = 04.55 m larg. = 01.70 m C=00.57 m	-	Au large	09/02/2023	A côté local garde National Maritime Jdaria
07	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.47 m larg. = 02.28 m	-	Au large	25/04/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
08	navire construit en bois	01	L = 06.20 m larg. = 02.25 m	-	Au large	25/04/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
09	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.50 m larg. = 02.40 m	-	Au large	28/04/2023	Port de pêche Houmt souk
10	navire construit en bois revêtu en polyester	01	L = 09.20 m larg. = 02.45 m	-	Au large	09/05/2023	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
11	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 06.00 m larg. = 02.15 m	-	Au large	09/05/2023	Echoué à la plage chitrand à gauche hôtel Dar elbahr
12	Coque d'un navire construit en fer	01	L = 05.80 m larg. = 01.90 m	-	Au large	09/05/2023	Echoué à la plage chitrande à gauche hôtel Dar elbahr

MINESTERE DE TRANSPORT

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n°89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5.

N°	Désignation	nombre	Caractéristiques	Etat	Signes distinctifs	Lieu de découverte	Date de découverte	Lieu de dépôt
01	VNM en polyester sans moteur	01	Longueur :3.1m Largeur :1.2m	Mauvais état	RAS	Plage mamoura Zarat	12/04/24	Port de pêche Zarat
02	Barque en Bois sans moteur	01	Longueur :6.35m Largeur :2.1m Creux :0.80m	Mauvais état	Couleur blanc et bleu	Plage ben jaber Kettanah Gabes	26/05/24	Port de pêche Gabes
03	Barque en Polyester	01	Longueur :8m Largeur :2.5m Creux :1m	Mauvais état	RAS	Cote de Zerkine - Zarat	06/06/24	Port de pêche Zarat

2024R02431DIVD2